

Conseillers en exercice :	27
Présents :	26
Pouvoirs :	1
Absents non représentés :	0

**DÉPARTEMENT
CALVADOS
ARRONDISSEMENT
CAEN
CANTON
TROARN**

Envoyé en préfecture le 06/03/2026

Reçu en préfecture le 06/03/2026

Publié le 06/03/2026

ID : 014-211407127-20260302-01CM2026005-DE



Date de convocation du CM : 17/02/2026

DÉLIBÉRATION SÉANCE DU 02/03/2026

01-CM-2026-005– Reprise et affectation des résultats 2025

Vu l'article L.1612-32 du code général des collectivités territoriales,
Vu le tome II de l'instruction budgétaire et comptable M57,
Vu la commission Finances, personnel, Administration générale du 17 février 2026,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 27 voix, à l'unanimité,

Article 1 : CONSTATE et APPROUVE la reprise anticipée en 2026 des résultats de l'exercice 2025 :

1-Résultat de fonctionnement de l'exercice 2025	+ 232 663,51 €
<i>Recettes</i>	4 657 870,43 €
<i>Dépenses</i>	4 425 206,92 €
2-Résultat antérieur reporté de fonctionnement (après affectation des résultats en 2025)	713 216,43 €
3- Résultat global de la section de fonctionnement 2025 (1+2)	945 879,94 €
4-Résultat d'investissement de l'exercice 2025	+ 173 293,69 €
<i>Recettes</i>	773 215,73 €
<i>Dépenses</i>	599 922,04 €
5-Résultat antérieur reporté d'investissement	+ 477 170,47 €
6- Résultat global de la section d'investissement 2025 (ligne 001) (4+5)	+ 650 464,16 €
7-Solde des restes à réaliser en section d'investissement 2025	- 225 724,01 €
<i>Recettes</i>	17 789,00 €
<i>Dépenses</i>	243 513,01 €
8-Besoin de financement de la section d'investissement (6+7)	+ 424 740,15€
9-Couverture du besoin de financement (1068 R. Invest)	0,00€
10-Solde du résultat de fonctionnement (après affectation en réserves) (002 R. Fct) (3-9)	945 879,94€

Article 2 : DIT que l'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif de l'exercice 2026, ainsi que le détail des restes à réaliser. En tout état de cause, la délibération d'affectation définitive des résultats devra intervenir (comme pour la reprise "classique" des résultats) avant la fin de l'exercice 2026, après le vote du compte financier unique de 2025 (qui devra intervenir avant le 30 juin 2026).

Article 3 : **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 4 : Ampliation de la présente délibération sera adressée à :

- Monsieur le Préfet,
- Monsieur le Comptable public.

Le Maire,

Christian LE BAS

